

# **BUCTRIL<sup>®</sup> M**

## **HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE**



<b>GROUPE</b>	<b>4 &amp; 6</b>	<b>HERBICIDES</b>
---------------	------------------	-------------------

pour BLÉ (printemps, dur et hiver), ORGE, AVOINE,  
LIN (incluant les variétés à basse teneur en acide linoléique),  
MAÏS (cultivé et sucré), SEIGLE D'AUTOMNE, GRAINE DE L'APISTE DES  
CANARIES, SEMIS DE GRAMINÉES, GRAMINÉES DÉJÀ ÉTABLIS,  
SEIGLE CÉRÉALIER VIVACE

### **AGRICOLE**

#### **GARANTIE:**

Bromoxynil (présent sous forme d'esters  
octanoïques et heptanoïques mélangés) ..... 280 g/L  
MCPA (présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle) .... 280 g.e.a./L

**NO D' HOMOLOGATION 18022 LOI SUR LES PRODUITS  
ANTIPARASITAIRES**



**AVERTISSEMENT  
POISON**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Renseignements sur le produit: 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.  
Suite 100, 3131 114<sup>th</sup> Avenue SE  
Calgary, AB T2Z 3X2

**EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, APPELER  
LE NUMÉRO D'URGENCE SUIVANT 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR)**

BUCTRIL est une marque déposée de Bayer.

## **PRÉCAUTIONS:**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Garder le contenant hermétiquement fermé, à l'écart des semences, engrais, plantes et aliments.

Enlever sans tarder tout concentré de la peau ou des yeux.

Éviter de travailler dans la buée de pulvérisation.

Après le traitement, se laver les mains et toute partie exposée de la peau.

Pour les applications au sol et aérienne, porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des gants en nitrile résistant aux produits chimiques (p. ex., Edmont Sol-Vex # 37-155/# 37-145 ou Pioneer A-15) en bon état pour les opérations de mélange/chargement, pulvérisation et durant le nettoyage et les réparations. De plus, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, et un tablier résistant aux produits chimiques, pendant le mélange et le chargement. Il n'est pas nécessaire de mettre des gants résistant aux produits chimiques durant l'application aérienne ou lorsque l'applicateur se trouve dans une cabine fermée.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation.

Seuls les préposés portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant l'application.

Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.

NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 24 heures suivant l'application.

Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à

[www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

**INTERVALLES SÉCURITAIRES DE PÂTURAGE:** Ne pas faire paître le bétail dans des récoltes ou du fourrage vert traités dans un intervalle inférieur à 30 jours suivant l'application de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable. Ne pas utiliser des récoltes traitées comme fourrage dans un intervalle inférieur à 30 jours suivant l'application de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable. Lorsque ce produit est appliqué dans un mélange en cuve, toujours respecter le délai d'attente maximal (avant la récolte) indiqué sur les étiquettes des produits d'association. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :**

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Ce produit est également toxique pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant les épandages. Ne pas contaminer ces systèmes par suite d'un épandage direct, de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement. Éviter de contaminer les cours d'eau, étangs, rivières ou autres sources d'eau.

## **Ruissellement:**

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile). Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

## **Lessivage:**

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

## **PREMIERS SOINS:**

Éloigner la personne du lieu contaminé, enlever les vêtements contaminés. Garder le patient confortablement installé au chaud et au repos. **Contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **Inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Desserrer les vêtements qui gênent. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **Ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

Le personnel médical devrait contacter le Service de renseignements médicaux de Bayer au numéro sans frais : 1-800-334-7577. Ce produit contient un solvant d'hydrocarbures aromatiques. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

### **CONDITIONS D'ENTREPOSAGE:**

Cette préparation de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable se solidifie quand la température ambiante est inférieure à -20°C mais elle redevient utilisable quand la température ambiante dépasse 0°C. Garder le contenant hermétiquement fermé, à l'écart des semences, engrais, plantes et aliments. Les insecticides et les fongicides devraient être isolés des herbicides afin de prévenir une possibilité de contamination croisée.

### **ÉLIMINATION:**

#### **ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### **ÉLIMINATION DU CONTENANT À REMPLISSAGES MULTIPLES:**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

#### **ÉLIMINATION DU CONTENANT RÉUTILISABLE:**

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point d'achat (distributeur/détaillant).

#### **ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE**

**DÉPARTIR :** Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### **MODE D'EMPLOI:**

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Pour de meilleurs résultats, traiter les mauvaises herbes au stade de plantules. Appliquer lorsque les conditions de croissance sont bonnes, mais avant que la culture abrite les mauvaises herbes.

**PULVÉRISATEUR:** Laver le réservoir et nettoyer tous les filtres, tamis et buses. Choisir les pastilles de buses pour appliquer le volume recommandé à l'hectare. On ne recommande pas les buses à miroir (floodjet).

### **PULVÉRISATEUR AGRICOLE:**

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille plus petite que celle correspondant à la classification grossier de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol. Régler la hauteur de la rampe pour mouiller uniformément les mauvaises herbes. Faire les applications terrestres entre 5 et 10 km/h. Bien vérifier si toutes les buses sont en bon état et donnent le même volume de pulvérisation.

**MÉLANGE:** Remplir à moitié le réservoir d'eau propre. Ajouter la quantité requise de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable et bien agiter. Remplir complètement le réservoir et agiter encore avant l'emploi.

### **PULVÉRISATION AÉRIENNE (sur blé, orge et avoine seulement):**

#### **Directions de Pulvérisation Aérienne:**

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent soufflé en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du

produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

**Mises en garde concernant l'utilisation:**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

**Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire:**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Les préposés à l'application par voie aérienne doivent porter un pantalon long et une chemise à manches longues. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter un pantalon long et une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. L'aéronef doit être muni d'une cabine fermée. Le préposé au mélange et au chargement et le préposé à l'application doivent être deux personnes différentes. Le recours à des signaleurs humains est interdit.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

**Mises en garde propres au produit:**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-888-283-6847. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

**Volume:** BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable ne doit pas être appliqué à des volumes inférieurs à 20 L/ha. Pour obtenir de meilleurs résultats lorsque la culture a un feuillage dense ou lorsque la majorité des mauvaises herbes sont: saponaire des vaches, renouée, ortie royale, amarante ou chardon des champs, un volume de 40 L/ha est recommandé.

**ZONES TAMPONS:**

L'utilisation des méthodes et des pulvérisateurs suivants NE REQUIERT PAS de zones tampons: pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats terrestres sensibles (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Culture		Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :				Habitats terrestres
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:		
			moins de 1 m	supérieure à 1 m	moins de 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Toutes les cultures		1	1	1	1	4
Pulvérisation aérienne	Avoine	Voilure fixe	15	2	1	1	60
		Voilure tournante	15	1	1	1	50
	Orge et blé	Voilure fixe	20	5	1	1	60
		Voilure tournante	20	3	1	1	50

\* Dans le cas des pulvérisateurs agricoles, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Une rampe de pulvérisation équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui descend jusqu'au couvert végétal ou au sol permet de réduire la zone tampon indiquée sur l'étiquette de 70 %. Une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'écrans coniques fixés à 30 cm au-dessus du couvert végétal permet de réduire la zone tampon prescrite sur l'étiquette de 30 %.

Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, consulter les étiquettes des autres produits du mélange et se conformer à la plus grande des zones tampons prescrites (la plus restrictive) pour les produits utilisés dans le mélange en cuve.

**RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:**

Gestion de la résistance, BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable, herbicide à la fois du groupe 4 et du groupe 6. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable et à d'autres herbicides du groupe 4 et du groupe 6. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable ou les herbicides des mêmes groupes 4 et 6 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience Inc. au 1-888-283-6847.



## GUIDE DE SÉLECTION DE PAGES

	BLÉ	ORGE	AVOINE	MAÏS (cultivé et sucré)	SEIGLE D'AUTOMNE	LIN	GRAINE DE L'ALPISTE DES CANARIES	SEMIS DE GRAMINÉES	GRAMINÉES DÉJA ÉTABLIES	SEIGLE CÉRÉALIER VIVACE
BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable	10, 24	26	35	37	39	40	44	45	47	48
BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + MCPA	12	27	36							
BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + AVENGE 200C	13 (1)	28								
BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + ACHIEVE LIQUIDE	14	29								
BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + ALLY	15	30								
BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + L'HERBICIDE HORIZON MÉLANGE EN RÉSERVOIR	16									
BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + PUMA <sup>120</sup> SUPER	17	31								
BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + REFINE EXTRA + PUMA <sup>120</sup> SUPER	18	32								
BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + ACCORD	19						45			
BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + ACCORD + AVENGE 200-C	20									
BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + REFINE EXTRA	21	33								
BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + EVEREST	22									
BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + AXIAL 100EC	23	34								
BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + ATRAZINE				38						
BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + MÉLANGE EN CUVE HERBICIDE FUSION						41				
BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + SELECT ou CENTURION						42				
BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + POAST ULTRA						43				

Pour les mélanges en réservoir, lire les étiquettes de tous les autres produits pour la période d'application appropriée. (1) Certaines variétés.

**BLÉ (printemps, dur et hiver)**  
(sans contre-ensemencement de légumineuses)

## **BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE UTILISÉ SEUL**

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Le blé de printemps peut être traité entre le stade de 2 feuilles et le début du stade de la feuille étendard. Le blé d'hiver peut être traité entre le stade de 2 - 4 feuilles à l'automne ou au début de la croissance et le stade de la feuille étendard au printemps.

**DOSE D'APPLICATION :** 1 L/ha. Un maximum de 1 application par année.

### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

#### **Du stade de plantules jusqu'au stade de 4 feuilles**

Renouée scabre  
Persicaire pâle  
Renouée persicaire  
Saponaire des vaches\*  
Amarante à racine rouge  
Sagesse-des-chirurgiens  
Bardanette épineuse  
Bourse-à-pasteur  
Kochia à balais\*\*  
Soude roulante\*\*  
Matricaire inodore\*\*\*  
Tournesol spontané  
Colza spontané (y compris  
canola)  
Silène noctiflore  
Lampourde gloutheron  
Abutilon\*\*\*\*  
Neslie paniculée  
Morelle d'Amérique

#### **Du stade de plantules jusqu'au stade de 6 feuilles**

Morelle à trois fleurs

#### **Du stade de plantules jusqu'au stade de 8 feuilles**

Renouée liseron  
Sarrasin de Tartarie  
Sarrasin commun  
Tabouret des champs  
Moutarde sauvage  
Vélar fausse-giroflée  
Chénopode blanc  
Petite herbe à poux  
Séneçon vulgaire

#### **Vivaces: Répression des parties aériennes**

Chardon des champs  
Laiteron des champs

*\*Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles, il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

*\*\*Traiter avant que les plants aient 5 cm de haut.*

*\*\*\*Annuelles printanières seulement.*

*\*\*\*\*Traiter avant que les plants aient 8 cm de haut.*

**Note:** Lorsqu'une pluie tombe dans l'heure qui suit la pulvérisation, l'efficacité peut être réduite.

**BLÉ (d'hiver)**  
**sans contre-ensemencement de légumineuses**  
**(pour l'usage à travers le Canada)**

**AVIS À L'UTILISATEUR:** LIRE CE QUI SUIV AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ CI-DESSOUS: Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

**BUCTRIL M UTILISÉ SEUL – RÉPRESSION DE LA LAITUE SCARIOLE**

**CULTURE:** Blé d'hiver (sans contre-ensemencement de légumineuses)

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Le blé d'hiver peut être traité entre le stade de 2 - 4 feuilles à l'automne ou à partir du début de la croissance jusqu'au stade de la feuille étendard au printemps. Effectuer un seul traitement par année.

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

**DOSE D'APPLICATION :** 1 L/ha

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:** Les mauvaises herbes énumérées sous la section précédente intitulée " BLÉ (printemps, dur et hiver) (sans contre-ensemencement de légumineuses)", plus répression de la laitue scariole au stade de 2 à 12 feuilles.

## **BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE + MCPA**

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Le blé de printemps peut être traité entre le stade de 2 feuilles et le début du stade de la feuille étendard.

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable mélangé au réservoir avec 275 g/ha de matière active de MCPA. Un maximum de 1 application par année.

**NOTE:** MCPA-K est plus efficace contre l'ortie royale, bien que d'autres préparations puissent être utilisées. Lire les précautions et les restrictions de l'étiquette MCPA. Ajouter en premier MCPA au réservoir, agiter, puis ajouter BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable.

### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Celles de la liste de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable seul, plus les suivantes:

**Du stade de plantules  
jusqu'au stade de 4 feuilles**  
Ortie royale\*

**Du stade de plantules  
jusqu'au stade de 8 feuilles**  
Colza spontané (y compris canola)

*\* Au-delà du stade de 4 feuilles, il est peu probable que l'ortie royale soit supprimée. Les plants levés après le traitement, ce qui arrive souvent dans les sols tourbeux, ne seront pas supprimés.*

**BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE**  
**+ AVENGE 200-C\***  
**(blé de printemps et blé dur)**

\*AVENGE 200-C est une marque déposée de Amvac Chemical Corporation. Observer toutes les précautions, restrictions et recommandations d'application de l'étiquette d'AVENGE 200-C.

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans 100 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Le blé de printemps et le blé dur peuvent être traités au stade de 2 - 6 feuilles. La folle avoine doit avoir de 3 - 5 feuilles et les mauvaises herbes à feuilles larges doivent être au stade de plantules. Un maximum de 1 application par année.

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable mélangé au réservoir avec 3,50 - 4,25 L/ha d'AVENGE 200-C **OU** 1 L/ha de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable plus 275 g/ha de matière active de MCPA ester, mélangés au réservoir avec 3,50 - 4,25 L/ha d'AVENGE 200-C.

**NOTE:** On doit ajouter BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable au réservoir en premier, agiter, puis ajouter AVENGE 200-C. AVENGE 200-C ne peut être utilisé que dans certaines variétés de blé de printemps et blé dur. Lire l'étiquette d'AVENGE 200-C.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Celles de la liste de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable seul ou mélangé avec MCPA plus la folle avoine.

**BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE**  
**+ ACHIEVE LIQUIDE**  
**(blé de printemps et blé dur)**

\*ACHIEVE et \*\*TURBOCHARGE sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

Respecter toutes les précautions lors du mélange et de la pulvérisation, les restrictions et les recommandations concernant la période d'application mentionnées sur l'étiquette de ACHIEVE LIQUIDE. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans 100 litres d'eau à l'hectare à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Les traitements de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + ACHIEVE LIQUIDE doivent être fait sur le blé de printemps à partir du stade 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard (toutes les feuilles y compris les talles) (stades 11,20 à 14,21 de l'échelle de Zadoks ou BBCN), quand la folle avoine possède de 1 à 6 feuilles (toutes les feuilles y compris les talles) (stades 11,20 à 14,22 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN) et lorsque la sétaine verte (millet sauvage) compte de 1 à 5 feuilles (stades 11,20 à 14,21 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN). Se référer au schéma sur l'étiquette du ACHIEVE LIQUIDE.

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable mélangé en réservoir avec 0,5 L/ha d'ACHIEVE LIQUIDE. Lorsqu'on utilise ce mélange, ajouter du TURBOCHARGE\*\* au réservoir à une concentration de 0,5% v/v (c'est-à-dire 0,5 L de TURBOCHARGE par 100 L de bouillie). Un maximum de 1 application par année.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Celles du BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable appliqué seul de même que la folle avoine et la sétaine verte (millet sauvage).

**NOTE:** Les mélanges de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + ACHIEVE LIQUIDE peuvent être utilisés sur tous les cultivars de blé de printemps (incluant le blé de force roux de printemps, le blé de printemps des Prairies, le blé tendre blanc de printemps et le blé d'utilité générale) et de blé dur.

Appliquer ce mélange seulement sur le blé de printemps or le blé dur NON CONTRE-ENSEMENCÉS DE LÉGUMINEUSES.

## **BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE + ALLY\***

\*ALLY est une marque déposée de E.I. duPont de Nemours et Compagnie.

**NOTE:** Veuillez vous référer à l'étiquette du produit ALLY pour prendre toutes les précautions et tenir compte des restrictions concernant le pH du sol, les rotations de cultures et le nettoyage du pulvérisateur.

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans AU MOINS 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Le blé de printemps (non contre-ensemencé avec d'autres cultures) peut être traité à partir du stade 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

**DOSE D'APPLICATION:** Le BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable à la dose de 1 L/ha peut être mélangé en réservoir avec le produit ALLY à la dose de 7,5 g/ha avec un surfactant tel qu'exigé sur l'étiquette du ALLY. En premier lieu, ajouter le produit ALLY au volume d'eau requis dans le réservoir, agiter, puis ajouter le BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable, agiter, puis ajouter le surfactant. Pour des remplissages répétés du réservoir, préparer un mélange ALLY/eau et ajouter ce dernier au volume d'eau requis dans le réservoir avant d'ajouter le BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable. **NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.** Un maximum de 1 application par année.

### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Celles du BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable appliqué seul à la dose recommandée, de même que l'ortie royale jusqu'au stade 8 feuilles (4 paires de feuilles), et le mouron des oiseaux jusqu'à 7 cm de hauteur. Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer lors de la première levée massive des mauvaises herbes lorsqu'elles sont jeunes et en pleine croissance.

**BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE  
+ L'HERBICIDE HORIZON\* MÉLANGE EN RÉSERVOIR  
(blé de printemps et blé dur)**

Pour utilisation au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta de même que dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.

\*HORIZON et \*\*SCORE sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

Respecter toutes les précautions lors du mélange et de la pulvérisation, les restrictions et les recommandations concernant la période d'application de L'HERBICIDE HORIZON MÉLANGE EN RÉSERVOIR, contenues dans le livret. Le mélange en réservoir de l'herbicide HORIZON est constitué de HORIZON 240 EC et de l'adjuvant SCORE. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans 100 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Les traitements de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + L'HERBICIDE HORIZON MÉLANGE EN RÉSERVOIR devraient être faits sur le blé de printemps et le blé dur à partir du stade 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étandard (toutes les feuilles y compris les talles) (stades 11,20 à 14,21 sur l'échelle de croissance Zadoks ou BBCN), et quand la folle avoine ou la graine de l'alpiste des Canaries spontanée est au stade 1 à 6 feuilles et avant l'apparition de la quatrième talle, quand l'avoine (cultivé) spontanée est au stade 3 à 6 feuilles et avant l'apparition de la quatrième talle, et quand la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire glauque, l'échinochloa pied-de-coq, ou l'ivraie de Perse est au stade 1 à 5 feuilles.

**DOSE D'APPLICATION:** Utiliser 1 L/ha de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable mélangé en réservoir avec 230 mL/ha d'HORIZON 240 EC plus l'adjuvant SCORE\*\* à une concentration de 0,8% v/v (c.-à.-d. 800 mL/ha de SCORE dans 100 L/ha d'eau) pour la suppression de la folle avoine, l'avoine (cultivée) spontanée, la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire glauque, l'échinochloa pied-de-coq, et la graine de l'alpiste des Canaries spontanée. Pour supprimer les mauvaises herbes précédentes plus l'ivraie de Perse, utiliser 290 mL/ha d'HORIZON 240 EC plus l'adjuvant SCORE à une concentration de 1% v/v (c.-à.-d. 1 L/ha de SCORE avec 100 L/ha d'eau). Un maximum de 1 application par année.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Tel qu'énuméré pour le BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable appliqué seul en plus de que la folle avoine, l'avoine (cultivé) spontanée, la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire jaune, l'échinochloa pied-de-coq, la graine de l'alpiste des Canaries spontanée, et l'ivraie de Perse.

**NOTE:** BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + L'HERBICIDE HORIZON MÉLANGE EN RÉSERVOIR peuvent être utilisés sur toutes les variétés de blé de printemps (incluant le blé de force roux de printemps, le blé de printemps des Prairies, le blé tendre blanc de printemps et le blé d'utilité générale) et le blé dur.

Pulvériser ce mélange seulement sur le blé qui est NON CONTRE-ENSEMENCÉ AVEC DES LÉGUMINEUSES. Ne pas appliquer en deçà d'une distance de 15 mètres d'une masse d'eau ou d'une zone marécageuse. Lorsqu'une pluie tombe dans l'heure qui suit la pulvérisation, l'efficacité du mélange en réservoir peut être réduite.



**BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE**  
**+ PUMA<sup>120</sup> SUPER\***  
**(blé de printemps et blé dur)**

Pour utilisation au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta de même que dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.

\* PUMA<sup>120</sup> SUPER est une marque déposée de Bayer.

**NOTE:** Respecter toutes les précautions lors du mélange et de la pulvérisation, les restrictions et les recommandations concernant la période d'application mentionnées sur l'étiquette de PUMA<sup>120</sup> SUPER.

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Pour les traitements au sol, appliquer dans 100 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa. Pour l'application aérienne, appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau à l'hectare.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Les traitements de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable mélangé en réservoir avec PUMA<sup>120</sup> SUPER doivent être effectués sur le blé de printemps et le blé dur au stade de 1 à 6 feuilles sur la tige principale et présence de 3 talles. Un traitement après le stade 6 feuilles du blé de printemps et du blé dur peut causer des dommages à la culture. Appliquer quand les mauvaises herbes graminées annuelles sont entre le stade de 1 à 6 feuilles.

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable mélangé en réservoir avec 770 mL/ha de PUMA<sup>120</sup> SUPER. Un maximum de 1 application par année.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Tel qu'énuméré pour le BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable appliqué seul, en plus de la folle avoine, la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq.

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable mélangé en réservoir avec 385 mL/ha de PUMA<sup>120</sup> SUPER. Un maximum de 1 application par année.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Tel qu'énuméré pour le BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable appliqué seul, en plus de la sétaire verte (millet sauvage).

**NOTE:** BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + PUMA<sup>120</sup> SUPER mélangés en réservoir peuvent être utilisés sur toutes les variétés de blé de printemps (incluant le blé de force roux de printemps, le blé de printemps des Prairies, le blé tendre blanc de printemps et le blé d'utilité générale) et le blé dur.

Pour les traitements au sol, ne pas appliquer à moins de 10 mètres des habitats terrestres sensibles (ex., zones forestières, terres à bois et plantations brise-vent). Ne pas appliquer à moins de 3 mètres d'un plan d'eau (ex., étang, lac, rivière, ruisseau, bournier, fossés d'irrigation) ou de zones marécageuses. Pour l'application aérienne, prévoir une zone tampon de 100 mètres entre le bord de la dernière largeur d'application et les habitats terrestres sensibles, dont les zones forestières, les plantations brise-vent et les terres à bois. Prévoir une zone tampon de 100 mètres entre le bord de la dernière largeur d'application et les habitats sensibles, y compris la végétation entourant les marécages (bournier, étangs, fondrières des Prairies, lacs, rivières, ruisseaux et fossés d'irrigation). Ne pas contaminer ces habitats lors du nettoyage et du rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants. Ne pas traiter si une pluie est prévue dans l'heure qui suit la pulvérisation.

**BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE**  
**+ REFINE EXTRA\* + PUMA<sup>120</sup> SUPER\*\***  
**(blé de printemps et blé dur)**

Pour utilisation au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta de même que dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.

\* REFINE EXTRA est une marque déposée de E.I. Dupont de Nemours et Compagnie

\*\* PUMA<sup>120</sup> SUPER est une marque déposée de Bayer.

**NOTE:** Respecter toutes les précautions lors du mélange et de la pulvérisation, les restrictions et les recommandations pour la période d'application mentionnées sur les étiquettes de REFINE EXTRA et PUMA<sup>120</sup> SUPER. **NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.**

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans 100 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Les traitements de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + REFINE EXTRA + PUMA<sup>120</sup> SUPER doivent être effectués sur le blé de printemps et le blé dur au stade de 2 à 6 feuilles sur la tige principale et présence de 3 talles. Un traitement après le stade 6 feuilles du blé de printemps et du blé dur peut causer des dommages à la culture. Appliquer quand les mauvaises herbes graminées annuelles sont entre le stade de 1 à 6 feuilles.

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable mélangé en réservoir avec 6,7 g/ha de REFINE EXTRA + 770 mL/ha de PUMA<sup>120</sup> SUPER. Un maximum de 1 application par année.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:** Celles retrouvées dans la liste de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable utilisé seul à la dose recommandée, ainsi que l'ortie royale jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles) et le mouron des oiseaux jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles), la folle avoine, la sétaine verte (millet sauvage), la sétaine glauque et l'échinochloa pied-de-coq. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur la première cohorte importante de jeunes mauvaises herbes en croissance active.

**NOTE:** Il faut éviter la surpulvérisation ou la dérive vers les habitats fauniques importants tels que les plantations brise-vent, les marécages, les broussiers ou les bordures sèches de broussiers et les terres à bois. Prévoir une zone tampon de 15 mètres entre la dernière largeur de pulvérisation et la bordure de l'un ou l'autre de ces habitats.

# **BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE + ACCORD\***

**(blé de printemps et blé dur) (non contre-ensemencé de plantes fourragères)**

Pour utilisation dans les provinces des Prairies de même que dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.

\*ACCORD est une marque de commerce de BASF Canada Inc.

**NOTE:** Respecter toutes les précautions lors du mélange et de la pulvérisation, les instructions pour les rotations de culture, les restrictions et les recommandations concernant la période d'application mentionnées sur l'étiquette de ACCORD. **NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.**

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans 100 L d'eau à l'hectare à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Le blé de printemps peut être traité à partir du stade 2 à 5 feuilles, la sétaire verte au stade 1 à 5 feuilles avec un maximum de 2 talles, l'échinochloa pied-de-coq au stade 1 à 5 feuilles, le gaillet grateron au stade 1 à 3 verticilles, le lin spontané à une hauteur de 1 à 8 cm et les mauvaises herbes à feuilles larges au stade de plantules tel qu'énuméré pour le BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable employé seul.

**DOSE D'APPLICATION:** BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable à une dose de 1 L/ha mélangé en réservoir avec ACCORD à une dose de 135 à 165 g/ha et l'adjuvant MERGE à une concentration de 1% v/v (c'est-à-dire 1 L par 100 L de bouillie). Le niveau de suppression de la sétaire verte peut être amélioré en utilisant la dose de 165 g/ha de ACCORD dans le mélange en réservoir. Si les graminées nuisibles et les mauvaises herbes à feuilles larges ne sont pas au stade recommandé pour le traitement au même moment, des applications séparées devraient être effectuées. Un maximum de 1 application par année.

## **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Celles retrouvées dans la liste de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable utilisé seul ainsi que la sétaire verte (incluant les biotypes résistants des groupes 1 et 3), le lin spontané, le gaillet grateron et l'échinochloa pied-de-coq.

**NOTE:** BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + ACCORD mélangés en réservoir peuvent être utilisés sur le blé de force roux de printemps, le blé de printemps des Prairies, le blé dur et le blé extra fort de l'Ouest Canadien.

Ne pas faire paître les animaux ou couper pour le foin dans un délai de 77 jours après l'application.

Une surpulvérisation ou une dérive vers des habitats fauniques importants tels que les brise-vent, les marécages, les boisés, les fossés végétalisés, les étangs, le rivage des lacs et tout autre couvert végétal sur le bord des champs devrait être évitée. Une zone tampon de 10 mètres devrait être respectée près des habitats aquatiques comme les ruisseaux, les étangs, les rivières, les lacs et les superficies qui se drainent dans ces habitats.

Ne pas appliquer ACCORD sur le même champ plus souvent qu'une fois à tous les deux ans. Cependant, dans l'éventualité de l'échec d'une culture, il est possible de semer à nouveau du blé de printemps et du blé dur dans les champs traités avec ACCORD.

# **BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE**

**+ ACCORD\* + AVENGE 200-C\***

**(blé de printemps) (non contre-ensemencé de plantes fourragères)**

Pour utilisation dans les provinces des Prairies de même que dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.

\*ACCORD est une marque de commerce de BASF Canada Inc.

\*AVENGE 200-C est une marque déposée de Amvac Chemical Corporation.

**NOTE:** Respecter toutes les précautions lors du mélange et de la pulvérisation, les instructions pour les rotations des cultures, les restrictions et les recommandations concernant la période d'application mentionnées sur l'étiquette de ACCORD et AVENGE 200-C. **NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.**

AVENGE 200-C peut causer des dommages à la culture.

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans 100 L d'eau à l'hectare à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Le blé de printemps peut être traité à partir du stade 2 à 5 feuilles, la folle avoine au stade 3 à 5 feuilles, la sétaire verte au stade 1 à 5 feuilles avec un maximum de 2 talles, l'échinochloa pied-de-coq au stade 1 à 5 feuilles, le gaillet grateron au stade 1 à 3 verticilles, le lin spontané à une hauteur de 1 à 8 cm et les mauvaises herbes à feuilles larges au stade de plantules tel qu'énuméré pour le BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable employé seul.

**DOSE D'APPLICATION:** BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable à une dose de 1 L/ha mélangé en réservoir avec ACCORD à une dose de 135 à 165 g/ha et l'adjuvant MERGE à une concentration de 1% v/v (c'est-à-dire 1 L par 100 L de bouillie) plus AVENGE 200-C à une dose de 3,5 L/ha. Le niveau de suppression de la sétaire verte peut être amélioré en utilisant la dose de 165 g/ha de ACCORD dans le mélange en réservoir. Si les graminées nuisibles et les mauvaises herbes à feuilles larges ne sont pas au stade recommandé pour le traitement au même moment, des applications séparées devraient être effectuées. Un maximum de 1 application par année.

## **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Celles retrouvées dans la liste de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable utilisé seul ainsi que la sétaire verte (incluant les biotypes résistants des groupes 1 et 3), le lin spontané, le gaillet grateron, l'échinochloa pied-de-coq et la folle avoine (1 à 200 plants par mètre carré).

**NOTE:** BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + ACCORD + AVENGE 200-C mélangé en réservoir peut être pulvérisé seulement sur certains cultivars de blé de printemps. Consulter l'étiquette de AVENGE 200-C.

Ne pas faire paître les animaux ou couper pour le foin dans un délai de 77 jours après l'application. Une surpulvérisation ou une dérive vers des habitats fauniques importants tels que les brise-vent, les marécages, les boisés, les fossés végétalisés, les étangs, le rivage des lacs et tout autre couvert végétal sur le bord des champs devrait être évitée. Une zone tampon de 10 mètres devrait être respectée près des habitats aquatiques comme les ruisseaux, les étangs, les rivières, les lacs et les superficies qui se drainent dans ces habitats.

Ne pas appliquer ACCORD sur le même champ plus souvent qu'une fois à tous les deux ans. Cependant, dans l'éventualité de l'échec d'une culture, il est possible de semer à nouveau du blé de printemps dans les champs traités avec ACCORD.

**BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE**  
**+ REFINE EXTRA\***  
**(Blé d'hiver, de printemps et dur)**

\* REFINE EXTRA est une marque déposée de E.I. Dupont de Nemours et Compagnie.

**NOTE:** Respecter toutes les précautions lors du mélange et de la pulvérisation, les restrictions mentionnées sur l'étiquette de REFINE EXTRA et les recommandations pour la période d'application. **NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.**

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans AU MOINS 100 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Le blé de printemps (non contre-ensemencé avec d'autres cultures) peut être traité à partir du stade 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

**DOSE D'APPLICATION:** BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable à une dose de 1 L/ha mélangé en réservoir avec REFINE EXTRA à une dose de 6,7 g/ha et un surfactant tel que mentionné sur l'étiquette de REFINE EXTRA. Ajouter d'abord REFINE EXTRA à la quantité d'eau nécessaire dans le réservoir, agiter et ajouter alors BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable, agiter et ajouter finalement le surfactant. Pour les remplissages répétés du réservoir, préparer une bouillie de REFINE EXTRA et d'eau et l'ajouter à la quantité d'eau requise dans le réservoir avant d'ajouter le BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable. Un maximum de 1 application par année.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:** Celles retrouvées dans la liste de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable utilisé seul à la dose recommandée, ainsi que l'ortie royale jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles) et le mouron des oiseaux jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles). Pour de meilleurs résultats, appliquer sur la première cohorte importante de jeunes mauvaises herbes en croissance active.

# **BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE**

## **+ EVEREST\***

### **(Blé de printemps)**

Pour utilisation au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta de même que dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.

\* EVEREST est une marque déposée de Arysta LifeScience Corporation.

**NOTE:** Respecter toutes les précautions lors du mélange et de la pulvérisation, les restrictions et les recommandations concernant la période d'application mentionnées sur l'étiquette d'EVEREST. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans 50-100 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Les traitements de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable mélangés en réservoir avec EVEREST doivent être effectués sur le blé de printemps au stade de 1 à 4 feuilles sur la tige principale et présence de 2 talles. Un traitement après le stade 4 feuilles du blé de printemps peut causer des dommages à la culture. Appliquer sur la folle avoine et la sétaire verte (millet sauvage) ayant un maximum de 4 feuilles et 2 talles, sur l'amarante à racine rouge, le canola spontané et la renouée scabre avant le stade 6 feuilles, et sur le tabouret des champs avant le stade 9 feuilles.

**DOSE D'APPLICATION:** BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable à une dose de 1 L/ha mélangé en réservoir avec EVEREST à une dose de 43 g/ha et un surfactant tel que mentionné sur l'étiquette d'EVEREST à une concentration de 0,25% v/v (c'est-à-dire 250 mL avec 100 L d'eau). Un maximum de 1 application par année.

#### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Celles retrouvées dans la liste de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable utilisé seul ainsi que la folle avoine et la sétaire verte (millet sauvage).

**DOSE D'APPLICATION:** BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable à une dose de 1 L/ha mélangé en réservoir avec EVEREST à une dose de 21,5 g/ha.

#### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Celles retrouvées dans la liste de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable utilisé seul ainsi que la sétaire verte (millet sauvage).

**NOTE:** Le mélange en cuve BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + EVEREST peut être utilisé sur toutes les variétés de blé de printemps (y compris le blé de force roux de printemps, le blé de printemps des Prairies, le blé tendre blanc de printemps et le blé d'utilité générale). Ne pas laisser paître les bêtes dans les champs traités ni donner comme fourrage aux bêtes. Les grains de blé ou le chaume provenant des champs traités peuvent être donnés aux bêtes comme fourrage. Après le traitement, observer un délai d'attente avant la récolte de 80 jours. Ne pas appliquer si des averses sont prévues dans l'heure suivant le traitement.

**BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE**  
**+ AXIAL 100EC**  
**(Blé de printemps)**

Pour utilisation dans les provinces des Prairies de même que dans la région de la Rivière de la Paix, Okanagan et Creston Flats en Colombie-Britannique seulement.

\* AXIAL et \*\*ADIGOR sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

Respecter toutes les précautions lors du mélange et de la pulvérisation, les restrictions et les recommandations concernant la période d'application mentionnées sur l'étiquette d'AXIAL 100EC. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans 50-100 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Le blé de printemps peut être traité avant le stade de la feuille étandard, et quand les mauvaises herbes graminées annuelles sont entre le stade de 1 à 6 feuilles, avant la quatrième talle.

**DOSE D'APPLICATION:** BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable à une dose de 1 L/ha mélangé en réservoir avec AXIAL 100 EC à une dose de 600 mL/ha et plus l'adjuvant ADIGOR à une dose de 700 mL/ha. Un maximum de 1 application par année.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Tel qu'énuméré pour le BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable appliqué seul en plus de la folle avoine, la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire jaune, l'avoine (cultivé) spontanée, la graine de l'alpiste des Canaries spontanée, et le panic millet.

**NOTE :** Le mélange en cuve BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + AXIAL 100EC peut être utilisé sur toutes les variétés de blé de printemps. Une seule application par année est autorisée. Après le traitement, observer un délai d'attente avant la récolte de 60 jours pour les grains et le chaume et de 30 jours pour le foin et le pâturage du bétail. Ne pas appliquer si des averses sont prévues dans l'heure suivant le traitement. N'appliquer ce mélange en cuve que sur le blé qui N'EST PAS CONTRE-ENSEMENCÉ DE LÉGUMINEUSES.

## **BLÉ (d'hiver)**

**(contre-ensemencement avec le trèfle rouge)**

Pour utilisation en Ontario, au Québec et dans les provinces Maritimes seulement.

### **BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE UTILISÉ SEUL**

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans un volume d'AU MOINS 200 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Traiter au printemps lorsque le trèfle rouge est au stade de la première à la troisième feuille trifoliée et lorsque le blé d'hiver assure un couvert végétal protecteur au dessus du trèfle rouge. Le blé d'hiver peut être traité à partir du stade 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha. Un maximum de 1 application par année.

**NOTE:** L'utilisation de ce produit peut causer des brûlures foliaires ou un brunissement des feuilles temporaire dans des conditions défavorables, particulièrement si le produit est appliqué avant ou durant des périodes où les conditions climatiques sont chaudes et humides. Ne pas traiter si le trèfle rouge subit un stress. Éviter le recoupement des jets de pulvérisation car des dommages sévères à la culture pourraient survenir.

#### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

##### **Du stade de plantules jusqu'au stade de 4 feuilles**

Renouée scabre  
Persicaire pâle  
Renouée persicaire  
Saponaire des vaches\*  
Amarante à racine rouge  
Sagesse-des-chirurgiens  
Bardanette épineuse  
Bourse-à-pasteur  
Kochia à balais\*\*  
Soude roulante\*\*  
Matricaire inodore\*\*\*  
Tournesol spontané  
Colza spontané (y compris  
canola)  
Silène noctiflore  
Lampourde glouteron  
Abutilon\*\*\*\*  
Neslie paniculée  
Morelle d'Amérique

##### **Du stade de plantules jusqu'au stade de 6 feuilles**

Morelle à trois fleurs

##### **Du stade de plantules jusqu'au stade de 8 feuilles**

Renouée liseron  
Sarrasin de Tartarie  
Sarrasin commun  
Tabouret des champs  
Moutarde sauvage  
Vélar fausse-giroflée  
Chénopode blanc  
Petite herbe à poux  
Séneçon vulgaire

##### **Vivaces: Répression des parties aériennes**

Chardon des champs  
Laiteron des champs

\*Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles, il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.

\*\*Traiter avant que les plants aient 5 cm de haut.

\*\*\*Annuelles printanières seulement.

\*\*\*\*Traiter avant que les plants aient 8 cm de haut.

**Note:** Lorsqu'une pluie tombe dans l'heure qui suit la pulvérisation, l'efficacité peut être réduite.



**BLÉ (d'hiver)**  
**(contre-ensemencement du trèfle rouge)**

Pour utilisation en Ontario, au Québec et dans les provinces Maritimes seulement.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ CI-DESSOUS: Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

**BUCTRIL M UTILISÉ SEUL – RÉPRESSION DE LA LAITUE SCARIOLE**

**CULTURE:** Blé d'hiver (contre-ensemencement du trèfle rouge)

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Traiter au printemps lorsque le trèfle rouge est au stade de la première à la troisième feuille trifoliée et lorsque le blé d'hiver assure un couvert végétal protecteur au dessus du trèfle rouge. Le blé d'hiver peut être traité à partir du stade 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard. Effectuer un seul traitement par année.

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans un volume d'AU MOINS 200 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:** Les mauvaises herbes énumérées sous la section précédente intitulée " BLÉ (d'hiver) (contre-ensemencement du trèfle rouge)", plus répression de la laitue scariole au stade de 2 à 12 feuilles.

**ORGE** (sans contre-ensemencement de légumineuses)

## **BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE UTILISÉ SEUL**

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** L'orge peut être traitée entre le stade de 2 feuilles et le début du stade de la feuille étendard.

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha. Un maximum de 1 application par année.

### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

#### **Du stade de plantules jusqu'au stade de 4 feuilles**

Renouée scabre  
Persicaire pâle  
Renouée persicaire  
Saponaire des vaches\*  
Amarante à racine rouge  
Sagesse-des-chirurgiens  
Bardanette épineuse  
Bourse-à-pasteur  
Kochia à balais\*\*  
Soude roulante\*\*  
Matricaire inodore\*\*\*  
Tournesol spontané  
Colza spontané (y compris  
canola)  
Silène noctiflore  
Lampourde gloutron  
Abutilon\*\*\*\*  
Neslie paniculée  
Morelle d'Amérique

#### **Du stade de plantules jusqu'au stade de 6 feuilles**

Morelle à trois fleurs

#### **Du stade de plantules jusqu'au stade de 8 feuilles**

Renouée liseron  
Sarrasin de Tartarie  
Sarrasin commun  
Tabouret des champs  
Moutarde sauvage  
Vélar fausse-girolée  
Chénopode blanc  
Petite herbe à poux  
Séneçon vulgaire

#### **Vivaces: Répression des parties aériennes**

Chardon des champs  
Laiteron des champs

*\*Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles, il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

*\*\*Traiter avant que les plants aient 5 cm de haut.*

*\*\*\*Annuelles printanières seulement.*

*\*\*\*\*Traiter avant que les plants aient 8 cm de haut.*

**Note:** Lorsqu'une pluie tombe dans l'heure qui suit la pulvérisation, l'efficacité peut être réduite.

## **BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE + MCPA**

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** L'orge peut être traitée entre le stade de 2 feuilles et le début du stade de la feuille étendard.

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable mélangé en réservoir avec 275 g/ha de matière active de MCPA. Un maximum de 1 application par année.

**N.B.** MCPA-K est plus efficace contre l'ortie royale, bien que d'autres préparations puissent être utilisées. Lire les précautions et les restrictions de l'étiquette du MCPA. Ajouter en premier le MCPA au réservoir, agiter, puis ajouter BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable.

### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Celles de la liste de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable seul, plus les suivantes:

**Du stade de plantules  
Jusqu'au stade de 4 feuilles**  
Ortie royale\*

**Du stade de plantules  
Jusqu'au stade de 8 feuilles**  
Colza spontané  
(y compris canola)

\* Au-delà du stade de 4 feuilles, il est peu probable que l'ortie royale soit supprimée. Les plants levés après le traitement, ce qui arrive souvent dans les sols tourbeux, ne seront pas supprimés.

## **BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE + AVENGE 200-C\***

\*AVENGE 200-C est une marque déposée de Amvac Chemical Corporation. Observer toutes les précautions, restrictions et recommandations d'application de l'étiquette d'AVENGE 200-C.

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans 100 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** L'orge peut être traitée au stade de 2 - 6 feuilles. La folle avoine doit avoir de 3 - 5 feuilles et les mauvaises herbes à feuilles larges doivent être au stade de plantules.

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable mélangé en réservoir avec 3,50 - 4,25 L/ha d'AVENGE 200-C **OU** 1 L/ha de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable plus 275 g/ha de matière active de MCPA ester, mélangées en réservoir avec 3,50 - 4,25 L/ha d'AVENGE 200-C. Un maximum de 1 application par année.

**N.B.** On doit ajouter BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable au réservoir en premier, agiter, puis ajouter AVENGE 200-C.

### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Celles de la liste de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable seul ou mélangé avec MCPA *plus* la folle avoine.

**BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE**  
**+ ACHIEVE LIQUIDE**  
**(orge de printemps seulement)**

\*ACHIEVE et \*\*TURBOCHARGE sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

Respecter toutes les précautions lors du mélange et de la pulvérisation, les instructions pour les rotations des cultures, les restrictions et les recommandations concernant la période d'application mentionnées sur l'étiquette de ACHIEVE LIQUIDE. **NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.**

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans 100 litres d'eau à l'hectare à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Les traitements de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + ACHIEVE LIQUIDE doivent être fait sur l'orge de printemps à partir du stade 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard (toutes les feuilles y compris les talles) (stades 11,20 à 14,21 de l'échelle de Zadoks ou BBCN), quand la folle avoine possède de 1 à 6 feuilles (toutes les feuilles y compris les talles) (stades 11,20 à 14,22 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN) et lorsque la sétaire verte (millet sauvage) compte de 1 à 5 feuilles (stades 11,20 à 14,21 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN). Se référer au schéma sur l'étiquette du ACHIEVE LIQUIDE.

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable mélangé en réservoir avec 0.5 L/ha d'ACHIEVE LIQUIDE. Lorsqu'on utilise ce mélange, ajouter du Turbocharge\*\* au réservoir à une concentration de 0,5% v/v (c'est-à-dire 0,5 L de Turbocharge par 100 L de bouillie). Un maximum de 1 application par année.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Celles du BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable appliqué seul de même que la folle avoine et la sétaire verte (millet sauvage).

**NOTE:** Les mélanges de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + ACHIEVE LIQUIDE peuvent être utilisés sur tous les cultivars d'orge à 2 ou 6 rangs (orge de maltage ou variétés d'utilité générale y compris les cultivars nains et nus).

Appliquer ce mélange seulement sur l'orge de printemps **NON CONTRE-ENSEMENCÉE DE LÉGUMINEUSES.**

## **BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE + ALLY\***

\*ALLY est une marque déposée de E.I. duPont de Nemours et Compagnie.

**NOTE:** Vous référer à l'étiquette du produit ALLY pour prendre toutes les précautions et tenir compte des restrictions concernant le pH du sol, les rotations de cultures et le nettoyage du pulvérisateur.

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans AU MOINS 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** L'orge (non contre-ensemencée avec d'autres cultures) peut être traitée à partir du stade 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

**DOSE D'APPLICATION:** Le BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable à la dose de 1 L/ha peut être mélangé en réservoir avec le produit ALLY à la dose de 7,5 g/ha avec un surfactant tel qu'exigé sur l'étiquette du ALLY. En premier lieu, ajouter le produit ALLY au volume d'eau requis dans le réservoir, agiter, puis ajouter le BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable, agiter, puis ajouter le surfactant. Pour des remplissages répétés du réservoir, préparer un mélange ALLY/eau et ajouter ce dernier au volume d'eau requis dans le réservoir avant d'ajouter le BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable. Un maximum de 1 application par année.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Celles du BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable appliqué seul à la dose recommandée, de même que l'ortie royale jusqu'au stade 8 feuilles (4 paires de feuilles), et le mouron des oiseaux jusqu'à 7 cm de hauteur. Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer lors de la première levée massive des mauvaises herbes lorsqu'elles sont jeunes et en pleine croissance.

**BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE**  
**+ REFINE EXTRA\***  
**(orge de printemps)**

\*REFINE EXTRA est une marque déposée de E.I. Dupont de Nemours et Compagnie.

**NOTE:** Respecter toutes les précautions lors du mélange et de la pulvérisation, les restrictions et les recommandations concernant la période d'application retrouvées sur l'étiquette de REFINE EXTRA. **NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.**

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans AU MOINS 100 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** L'orge de printemps (non contre-ensemencée avec d'autres cultures) peut être traitée à partir du stade 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

**DOSE D'APPLICATION:** BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable à une dose de 1 L/ha mélangé en réservoir avec REFINE EXTRA à une dose de 6,7 g/ha et un surfactant tel que mentionné sur l'étiquette de REFINE EXTRA. Ajouter d'abord REFINE EXTRA à la quantité d'eau nécessaire dans le réservoir, agiter et ajouter BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable, agiter et ajouter finalement le surfactant. Pour les remplissages répétés du réservoir, préparer une bouillie de REFINE EXTRA et d'eau et l'ajouter à la quantité d'eau requise dans le réservoir avant d'ajouter le BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable. Un maximum de 1 application par année.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:** Celles retrouvées dans la liste de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable utilisé seul à la dose recommandée, ainsi que l'ortie royale jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles) et le mouron des oiseaux jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles). Pour de meilleurs résultats, appliquer sur la première cohorte importante de jeunes mauvaises herbes en croissance active.

## **BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE + PUMA<sup>120</sup> SUPER\* (orge de printemps)**

Pour utilisation au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta de même que dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.

\*PUMA<sup>120</sup> SUPER est une marque déposée de Bayer.

Respecter toutes les précautions lors du mélange et de la pulvérisation, les restrictions et les recommandations pour la période d'application retrouvées sur l'étiquette de PUMA<sup>120</sup> SUPER.

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Pour les traitements au sol, appliquer dans 100 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa. Pour l'application aérienne, appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau à l'hectare.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Les traitements de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable mélangé en réservoir avec PUMA<sup>120</sup> SUPER doivent être effectués sur l'orge de printemps à partir du moment où il y a 2 à 5 feuilles sur la tige principale et présence de 2 talles. Un traitement après le stade 5 feuilles de l'orge de printemps peut causer des dommages à la culture. Appliquer quand les graminées annuelles sont entre le stade de 1 à 6 feuilles.

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable mélangé en réservoir avec 770 mL/ha de PUMA<sup>120</sup> SUPER. Un maximum de 1 application par année.

### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Tel qu'énuméré pour le BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable appliqué seul, en plus de la folle avoine, la sétairie verte (millet sauvage), la sétairie glauque et l'échinochloa pied-de-coq.

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable mélangé en réservoir avec 385 mL/ha de PUMA<sup>120</sup> SUPER. Un maximum de 1 application par année.

### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Tel qu'énuméré pour le BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable appliqué seul, en plus de la sétairie verte (millet sauvage).

**NOTE:** BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + PUMA<sup>120</sup> SUPER mélangé en réservoir peut être utilisé sur toutes les variétés de l'orge de printemps. Pour les traitements au sol, ne pas appliquer à moins de 10 mètres des habitats terrestres sensibles (ex., zones forestières, terres à bois et plantations brise-vent). Ne pas appliquer à moins de 3 mètres d'un plan d'eau (ex., étang, lac, rivière, ruisseau, bourbier, fossés d'irrigation) ou de zones marécageuses. Pour l'application aérienne, prévoir une zone tampon de 100 mètres entre le bord de la dernière largeur d'application et les habitats terrestres sensibles, dont les zones forestières, les plantations brise-vent et les terres à bois. Prévoir une zone tampon de 100 mètres entre le bord de la dernière largeur d'application et les habitats sensibles, y compris la végétation entourant les marécages (bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, lacs, rivières, ruisseaux et fossés d'irrigation). Ne pas contaminer ces habitats lors du nettoyage et du rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants. Ne pas traiter si une pluie est prévue dans l'heure qui suit la pulvérisation.



**BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE**  
**+ REFINE EXTRA\* + PUMA<sup>120</sup> SUPER\*\***  
**(orge de printemps):**

Pour utilisation au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta de même que dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.

\* REFINE EXTRA est une marque déposée de E.I. Dupont de Nemours et Compagnie

\*\* PUMA<sup>120</sup> SUPER est une marque déposée de Bayer.

**NOTE:** Respecter toutes les précautions lors du mélange et de la pulvérisation, les restrictions et les recommandations pour la période d'application mentionnées sur les étiquettes de REFINE EXTRA et PUMA<sup>120</sup>. **NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.**

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans 100 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Les traitements de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + REFINE EXTRA + PUMA<sup>120</sup> SUPER doivent être effectués sur l'orge de printemps au stade de 2 à 5 feuilles sur la tige principale et présence de 2 talles. Un traitement après le stade 5 feuilles de l'orge de printemps peut causer des dommages à la culture. Appliquer quand les graminées annuelles sont entre le stade de 1 à 6 feuilles.

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable mélangé en réservoir avec 6,7 g/ha de REFINE EXTRA + 770 mL/ha de PUMA<sup>120</sup> SUPER. Un maximum de 1 application par année.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:** Celles retrouvées dans la liste de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable utilisé seul à la dose recommandée, ainsi que l'ortie royale jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles) et le mouron des oiseaux jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles), de la folle avoine, la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur la première cohorte importante de jeunes mauvaises herbes en croissance active.

**NOTE:** Il faut éviter la surpulvérisation ou la dérive vers les habitats fauniques importants tels que les plantations brise-vent, les marécages, les bourniers ou les bordures sèches de bourniers et les terres à bois. Prévoir une zone tampon de 15 mètres entre la dernière largeur de pulvérisation et la bordure de l'un ou l'autre de ces habitats.

**BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE  
+ AXIAL 100EC  
(orge de printemps)**

Pour utilisation dans les provinces des Prairies de même que dans la région de la Rivière de la Paix, Okanagan et Creston Flats en Colombie-Britannique seulement.

\* AXIAL et \*\*ADIGOR sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

Respecter toutes les précautions lors du mélange et de la pulvérisation, les restrictions et les recommandations concernant la période d'application mentionnées sur l'étiquette d'AXIAL 100EC. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans 50-100 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** L'orge de printemps peut être traitée avant le stade de la feuille étandard, et quand les mauvaises herbes graminées annuelles sont entre le stade de 1 à 6 feuilles, avant la quatrième talle.

**DOSE D'APPLICATION:** BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable à une dose de 1 L/ha mélangé en réservoir avec AXIAL 100EC à une dose de 600 mL/ha et plus l'adjuvant ADIGOR à une dose de 700 mL/ha. Un maximum de 1 application par année.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Tel qu'énuméré pour le BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable appliqué seul en plus de la folle avoine, la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire jaune, l'avoine (cultivé) spontanée, la graine de l'alpiste des Canaries spontanée, et le panic millet.

**NOTE :** Le mélange en cuve BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + AXIAL 100EC peut être utilisé sur toutes les variétés de l'orge de printemps. Une seule application par année est autorisée. Après le traitement, observer un délai d'attente avant la récolte de 60 jours pour les grains et le chaume et de 30 jours pour le foin et le pâturage du bétail. Ne pas appliquer si des averses sont prévues dans l'heure suivant le traitement. N'appliquer ce mélange en cuve que sur l'orge de printemps qui N'EST PAS CONTRE-ENSEMENCÉE DE LÉGUMINEUSES.

## **AVOINE**

(sans contre-ensemencement de légumineuses)

### **BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE UTILISÉ SEUL**

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** L'avoine peut être traitée entre le stade de 2 feuilles et le début du stade de la feuille étendard.

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha. Un maximum de 1 application par année.

#### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

##### **Du stade de plantules jusqu'au stade de 4 feuilles**

Renouée scabre  
Persicaire pâle  
Renouée persicaire  
Saponaire des vaches\*  
Amarante à racine rouge  
Sagesse-des-chirurgiens  
Bardanette épineuse  
Bourse-à-pasteur  
Kochia à balais\*\*  
Soude roulante\*\*  
Matricaire inodore\*\*\*  
Tournesol spontané  
Colza spontané (y compris  
canola)  
Silène noctiflore  
Lampourde glouteron  
Abutilon\*\*\*\*  
Neslie paniculée  
Morelle d'Amérique

##### **Du stade de plantules jusqu'au stade de 6 feuilles**

Morelle à trois fleurs

##### **Du stade de plantules jusqu'au stade de 8 feuilles**

Renouée liseron  
Sarrasin de Tartarie  
Sarrasin commun  
Tabouret des champs  
Moutarde sauvage  
Vélar fausse-giroflée  
Chénopode blanc  
Petite herbe à poux  
Séneçon vulgaire

##### **Vivaces: Répression des parties aériennes**

Chardon des champs  
Laiteron des champs

*\*Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles, il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

*\*\*Traiter avant que les plants aient 5 cm de haut.*

*\*\*\*Annuelles printanières seulement.*

*\*\*\*\*Traiter avant que les plants aient 8 cm de haut.*

**Note:** Lorsqu'une pluie tombe dans l'heure qui suit la pulvérisation, l'efficacité peut être réduite.

## **BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE + MCPA**

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** L'avoine peut être traitée entre le stade de 2 feuilles et le début du stade de la feuille étendard.

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable mélangé en réservoir avec 275 g/ha de matière active de MCPA. Un maximum de 1 application par année.

**NOTE:** MCPA-K est plus efficace contre l'ortie royale, bien que d'autres préparations puissent être utilisées. Lire les précautions et les restrictions de l'étiquette MCPA. Ajouter en premier MCPA au réservoir, agiter, puis ajouter BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable.

### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Celles de la liste de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable seul, plus les suivantes:

#### **Du stade de plantules**

#### **Jusqu'au stade de 4 feuilles**

Ortie royale\*

#### **Du stade de plantules**

#### **Jusqu'au stade de 8 feuilles**

Colza spontané

(y compris canola)

*\*Au-delà de 4 feuilles, il est peu probable que l'ortie royale soit supprimée. Les plants levés après le traitement, ce qui arrive souvent dans les sols tourbeux, ne seront pas supprimés.*

**MAÏS** (cultivé et sucré)

## **BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE UTILISÉ SEUL**

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans 200 - 300 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Le maïs doit être traité par une application à la volée en post-levée, au dosage recommandé AU STADE DE 4 - 6 FEUILLES. En cas d'application après le stade de 6 feuilles le maïs sera endommagé.

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha. Un maximum de 1 application par année.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

**NOTE:** Dans des conditions de croissance difficile, les feuilles peuvent être temporairement brûlées (surtout si le traitement est fait durant ou après des périodes fraîches et humides, ou chaudes et humides). Le travail du sol après l'application n'est pas recommandé. **NE PAS AJOUTER D'HUILE OU DE SURFACTANT.** Pour la récolte manuelle du maïs (de grande culture et sucré), il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 15 jours suivant le traitement. Ainsi, un délai d'attente avant récolte de 15 jours après traitement est requis.

### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

#### **Du stade de plantules jusqu'au stade de 4 feuilles**

Renouée scabre  
Persicaire pâle  
Renouée persicaire  
Saponaire des vaches\*  
Amarante à racine rouge  
Sagesse-des-chirurgiens  
Bardanette épineuse  
Bourse-à-pasteur  
Kochia à balais\*\*  
Soude roulante\*\*  
Matricaire inodore\*\*\*  
Tournesol spontané  
Colza spontané (y compris  
canola)  
Silène noctiflore  
Lampourde glouteron  
Abutilon\*\*\*\*  
Neslie paniculée  
Morelle d'Amérique

#### **Du stade de plantules jusqu'au stade de 6 feuilles**

Morelle à trois fleurs

#### **Du stade de plantules jusqu'au stade de 8 feuilles**

Renouée liseron  
Sarrasin de Tartarie  
Sarrasin commun  
Tabouret des champs  
Moutarde sauvage  
Vélar fausse-giroflée  
Chénopode blanc  
Petite herbe à poux  
Séneçon vulgaire

#### **Vivaces: Répression des parties aériennes**

Chardon des champs  
Laiteron des champs

*\*Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles, il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

*\*\*Traiter avant que les plants aient 5 cm de haut.*

*\*\*\*Annuelles printanières seulement.*

*\*\*\*\*Traiter avant que les plants aient 8 cm de haut.*

**Note:** Lorsqu'une pluie tombe dans l'heure qui suit la pulvérisation, l'efficacité peut être réduite.

## **BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE + ATRAZINE**

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans 200 - 300 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Le maïs doit être traité AU STADE DE 4 - 6 FEUILLES. En cas d'application après le stade de 6 feuilles le maïs sera endommagé.

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable mélangé en réservoir avec 1,10 - 2,25 kg/ha de matière active d'atrazine. Ajouter en premier l'atrazine au réservoir, bien mélanger, puis ajouter BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable. Un maximum de 1 application par année.

**NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.**

**NOTE:** Dans des conditions de croissance difficile, les feuilles peuvent être temporairement brûlées (surtout si le traitement est fait durant ou après des périodes fraîches et humides, ou chaudes et humides). Le travail du sol après l'application n'est pas recommandé. **NE PAS AJOUTER D'HUILE OU DE SURFACTANT, NI UTILISER DES PRÉPARATIONS D'ATRAZINE CONTENANT DE L'HUILE.** Lire les instructions, précautions et restrictions de l'étiquette d'atrazine, surtout au sujet des restrictions de culture pour l'année suivante.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Celles de la liste de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable seul plus les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette d'atrazine.

## **SEIGLE D'AUTOMNE (sans contre-ensemencement de légumineuses)**

### **BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE UTILISÉ SEUL**

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Le seigle d'automne peut être traité entre le début de la croissance et le début du stade de la feuille étendard au printemps.

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha. Un maximum de 1 application par année.

#### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

##### **Du stade de plantules jusqu'au stade de 4 feuilles**

Renouée scabre  
Persicaire pâle  
Renouée persicaire  
Saponaire des vaches\*  
Amarante à racine rouge  
Sagesse-des-chirurgiens  
Bardanette épineuse  
Bourse-à-pasteur  
Kochia à balais\*\*  
Soude roulante\*\*  
Matricaire inodore\*\*\*  
Tournesol spontané  
Colza spontané (y compris  
canola)  
Silène noctiflore  
Lampourde glouteron  
Abutilon\*\*\*\*  
Neslie paniculée  
Morelle d'Amérique

##### **Du stade de plantules jusqu'au stade de 6 feuilles**

Morelle à trois fleurs

##### **Du stade de plantules jusqu'au stade de 8 feuilles**

Renouée liseron  
Sarrasin de Tartarie  
Sarrasin commun  
Tabouret des champs  
Moutarde sauvage  
Vélar fausse-giroflée  
Chénopode blanc  
Petite herbe à poux  
Séneçon vulgaire

##### **Vivaces: Répression des parties aériennes**

Chardon des champs  
Laiteron des champs

*\*Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles, il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

*\*\*Traiter avant que les plants aient 5 cm de haut.*

*\*\*\*Annuelles printanières seulement.*

*\*\*\*\*Traiter avant que les plants aient 8 cm de haut.*

**Note:** Lorsqu'une pluie tombe dans l'heure qui suit la pulvérisation, l'efficacité peut être réduite.

**LIN (incluant les variétés à basse teneur en acide linoléique)**

## **BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE UTILISÉ SEUL**

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Le lin peut être traité quand il atteint 5 cm de haut et jusqu'au début de la formation des boutons de fleurs. Les résultats sont meilleurs quand le lin atteint une hauteur de 5 et 10 cm. Quelques feuilles peuvent être brûlées et la croissance peut être ralentie après le traitement. Observer un intervalle de 60 jours entre l'application de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable et la récolte.

**Une pulvérisation en soirée peut réduire les risques d'endommager le lin.**

**AVERTISSEMENT :** Ne pas appliquer l'herbicide sur les cultures de lin qui poussent mal ou qui sont en état de stress, ni par temps chaud et humide. **NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.**

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha. Un maximum de 1 application par année.

### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Vu la nature peu compétitive du lin, traiter les mauvaises herbes en début de croissance, jusqu'à ce qu'elles atteignent le stade recommandé.

#### **Du stade de plantules jusqu'au stade de 4 feuilles**

Renouée scabre  
Persicaire pâle  
Renouée persicaire  
Saponaire des vaches\*  
Amarante à racine rouge  
Sagesse-des-chirurgiens  
Bardanette épineuse  
Bourse-à-pasteur  
Kochia à balais\*\*  
Soude roulante\*\*  
Matricaire inodore\*\*\*  
Tournesol spontané  
Colza spontané (y compris  
canola)  
Silène noctiflore  
Lampourde gloutron  
Abutilon\*\*\*\*  
Neslie paniculée  
Morelle d'Amérique

#### **Du stade de plantules jusqu'au stade de 6 feuilles**

Morelle à trois fleurs

#### **Du stade de plantules jusqu'au stade de 8 feuilles**

Renouée liseron  
Sarrasin de Tartarie  
Sarrasin commun  
Tabouret des champs  
Moutarde sauvage  
Vélar fausse-giroflée  
Chénopode blanc  
Petite herbe à poux  
Séneçon vulgaire

#### **Vivaces: Répression des parties aériennes**

Chardon des champs  
Laiteron des champs

*\*Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles, il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

*\*\*Traiter avant que les plants aient 5 cm de haut.*

*\*\*\*Annuelles printanières seulement.*

*\*\*\*\*Traiter avant que les plants aient 8 cm de haut.*

**Note:** Lorsqu'une pluie tombe dans l'heure qui suit la pulvérisation, l'efficacité peut être réduite.



**BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE**  
**+ MÉLANGE EN CUVE HERBICIDE FUSION\* SUR LE LIN**  
(incluant les variétés à basse teneur en acide linoléique)

Pour utilisation dans les provinces des Prairies de même que dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.

\*FUSION est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta, dont Bayer est un usager inscrit.

Suivre toutes les recommandations pour la période d'application, les précautions et les restrictions indiquées sur l'étiquette du Mélange en cuve FUSION.

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans 55 à 110 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Appliquer lorsque les graminées annuelles sont au stade de croissance de 1 à 6 feuilles. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.

**AVERTISSEMENT:** Durant les périodes de stress, les plantes ne sont pas en pleine croissance. Lorsque les températures diurnes avant ou après l'application sont très élevées et jumelées à une sécheresse élevée et à un faible taux d'humidité, les plantes subissent un stress. L'application du Mélange en cuve FUSION au cours de ces périodes risque de réduire considérablement le degré de suppression des mauvaises herbes. Ne pas appliquer sur une culture soumise à des conditions météorologiques particulièrement mauvaises, au gel, à une faible fertilité, à la sécheresse, à un sol saturé d'eau, aux dommages causés par la maladie ou les insectes, à défaut de quoi la culture risque d'être abîmée. **NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.**

**DOSE D'APPLICATION:** BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable à raison de 1 L/ha mélangé avec l'herbicide COMPOSANTE N° 1 du Mélange en cuve FUSION à raison de 0,46 L/ha plus l'herbicide COMPOSANTE N° 2 du Mélange en cuve FUSION à raison de 0,8 L/ha. Un maximum de 1 application par année.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Tel qu'énuméré pour le BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable appliqué seul sur le lin ainsi que les mauvaises herbes suivantes:

Folle avoine	Sétaire verte (millet sauvage)
Échinochloa pied-de-coq	Ivraie de Perse
Orge spontanée	Blé spontané

**NOTE:** Ne pas appliquer à moins de 15 mètres d'un plan d'eau ou d'une zone marécageuse. Ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau, étangs, lacs, rivières, ruisseaux et fossés d'irrigation par application directe, dérive de pulvérisation ou lors du nettoyage et du rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants.

**BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE  
+ SELECT\* HERBICIDE CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE DE  
POSTLEVÉE OU CENTURION\* SUR LE LIN  
(incluant les variétés à basse teneur en acide linoléique)**

\*SELECT, CENTURION et AMIGO sont des marques déposées de Arysta LifeScience Corporation.

Suivre toutes les recommandations pour la période d'application, les précautions et les restrictions indiquées sur l'étiquette du SELECT ou CENTURION.

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans 55 à 110 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Le lin peut être traité à partir d'une hauteur de 5 cm jusqu'au début du stade bouton. Pour de meilleurs résultats, appliquer ce mélange lorsque le lin a atteint une hauteur de 5 à 10 cm et que les mauvaises herbes sont au stade de plantules. Des brûlures sur le feuillage et un ralentissement de la croissance de la culture peuvent se produire après la pulvérisation. Lorsque vous utilisez ce mélange, il est important que cette application soit faite au stade de croissance recommandé pour les mauvaises herbes, particulièrement là où il y a des renouées. Si les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées n'atteignent pas le stade recommandé au même moment, on devrait alors séparer les applications.

**AVERTISSEMENT:** Ne pas pulvériser les cultures de lin qui subissent un stress dû à la sécheresse ou à un excès d'humidité du sol. Ne pas pulvériser lors de conditions chaudes et humides. **NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.** Ce traitement peut occasionner des brûlures sur le feuillage, ralentir la croissance et retarder la maturité de la culture.

**DOSE D'APPLICATION:** BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable à raison de 1 L/ha mélangé avec 0,19 L/ha de SELECT ou CENTURION. L'adjuvant AMIGO doit être ajouté selon les directives inscrites sur l'étiquette de SELECT ou CENTURION. [une boîte (2 cruches) de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable + une cruche de SELECT ou CENTURION peut traiter 16 ha]. Ajouter le BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable dans le réservoir du pulvérisateur à moitié rempli d'eau, agiter, ajouter le SELECT ou CENTURION, continuer l'agitation, ajouter le AMIGO et ajouter le reste de la quantité d'eau, continuer l'agitation. Un maximum de 1 application par année.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Tel qu'énuméré pour le BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable appliqué seul sur le lin ainsi que les mauvaises herbes suivantes:

Folle avoine	Sétaire glauque et verte
Échinochloa pied-de-coq	Blé spontané
Orge spontanée	Mais spontané
Avoine spontanée	

**BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE**  
**+ POAST\* ULTRA DANS LE LIN**  
**(incluant les variétés à basse teneur en acide linoléique)**

\*POAST ULTRA est une marque déposée de BASF AG. Usager autorisé BASF Canada Inc..

\*\*MERGE est une marque déposée de BASF Canada Inc.

Respecter toutes les précautions, restrictions et recommandations concernant la période d'application de l'étiquette POAST ULTRA.

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans 50 - 100 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Le lin peut être traité quand il atteint 5 - 10 cm de haut. Quelques feuilles peuvent être brûlées et la croissance peut être ralentie après le traitement. Pour utiliser ce mélange en réservoir, il est important que cette application soit faite au stade de croissance recommandé des mauvaises herbes, particulièrement s'il y a présence de renouée scabre et de persicaire pâle. Si les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées ne sont pas en même temps au stade de croissance recommandé pour le traitement, faire alors faire des applications séparées. Ne pas appliquer pendant la floraison.

**AVERTISSEMENT:** Ne pas appliquer sur les cultures de lin qui poussent mal ou sont en état de stress à cause de sécheresse ou d'excès d'humidité dans le sol. Ne pas appliquer par temps chaud et humide. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS. Cette application peut causer une brûlure des feuilles, une croissance retardée et une maturité plus tardive de la culture.

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable mélangé en réservoir avec 0,32 – 0,7 L/ha de POAST ULTRA. Le surfactant MERGE\*\* doit être ajouté tel qu'indiqué sur l'étiquette de POAST ULTRA. Pour une sécurité maximum de la culture, on recommande d'utiliser la dose homologuée la plus basse du surfactant MERGE pour ce mélange en réservoir. Ajouter BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable au réservoir à moitié rempli d'eau, agiter, ajouter POAST ULTRA, agiter, ajouter le surfactant MERGE, agiter. Un maximum de 1 application par année.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Celles de la liste de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable seul, plus les suivantes:

Folle avoine	Panic millet
Échinochloa pied-de-coq	Sétaire glauque et verte
Orge spontanée	Blé spontané
Panic d'automne	Mâis spontané
Digitaire sanguine	Panic capillaire
Ivraie de Perse	

# GRAINE DE L'ALPISTE DES CANARIES

## BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE UTILISÉ SEUL

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** La graine de l'alpiste des Canaries peut être traitée au stade de 3 - 5 feuilles.

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha. Un maximum de 1 application par année.

### MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:

#### Du stade de plantules jusqu'au stade de 4 feuilles

Renouée scabre  
Persicaire pâle  
Renouée persicaire  
Saponaire des vaches\*  
Amarante à racine rouge  
Sagesse-des-chirurgiens  
Bardanette épineuse  
Bourse-à-pasteur  
Kochia à balais\*\*  
Soude roulante\*\*  
Matricaire inodore\*\*\*  
Tournesol spontané  
Colza spontané (y compris  
canola)  
Silène noctiflore  
Lampourde glouteron  
Abutilon\*\*\*\*  
Neslie paniculée  
Morelle d'Amérique

#### Du stade de plantules jusqu'au stade de 6 feuilles

Morelle à trois fleurs

#### Du stade de plantules jusqu'au stade de 8 feuilles

Renouée liseron  
Sarrasin de Tartarie  
Sarrasin commun  
Tabouret des champs  
Moutarde sauvage  
Vélar fausse-girolée  
Chénopode blanc  
Petite herbe à poux  
Séneçon vulgaire

#### Vivaces: Répression des parties aériennes

Chardon des champs  
Laiteron des champs

*\*Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles, il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

*\*\*Traiter avant que les plants aient 5 cm de haut.*

*\*\*\*Annuelles printanières seulement.*

*\*\*\*\*Traiter avant que les plants aient 8 cm de haut.*

**Note:** Lorsqu'une pluie tombe dans l'heure qui suit la pulvérisation, l'efficacité peut être réduite.

## **BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE + ACCORD**

**VOLUME DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans 100 litres d'eau à l'hectare.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Appliquer au stade 3 à 5 feuilles de la graine de l'alpiste des Canaries. Appliquer en postlevée avec de l'équipement terrestre. Éviter toute application excessive. Faire une seule application par année. Respecter un délai d'attente de 77 jours avant la récolte.

**DOSE D'APPLICATION:** Bucril M à raison de 1 L/ha et ACCORD à raison de 133 g/ha.

### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Tel qu'indiqué sur les étiquettes de BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable et de ACCORD lorsque ces produits sont utilisés seuls dans la graine de l'alpiste des Canaries.

## **SEMIS DE GRAMINÉES**

**(sans contre-ensemencement de légumineuses)**

**NOTE:** Graminées cultivées pour la production de semence dans l'année de l'établissement seulement.

### **CULTURES:**

Brome, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre à chaumes rudes, agropyre élevé, élyme de Russie, fléole des prés, dactyle pelotonné, fétuque rouge traçante, fétuque des prés, vulpin des prés, semis de fétuque élevée, semis de brome des prés, semis d'agropyre des rives, alpiste roseau des Canaries.

**ATTENTION:** Ne pas faire paître les animaux et ne pas récolter comme fourrage vert dans un délai de 56 jours après le traitement.

**NOTE:** Le vulpin des prés cultivé pour la production fourragère. Ne pas affourager ou faire paître les animaux dans l'année d'établissement.

## **BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE UTILISÉ SEUL**

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans 150 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Les semis de graminées peuvent être traités au stade de 2 - 4 feuilles. Faire une seule pulvérisation par saison.

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha.

### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

#### **Du stade de plantules jusqu'au stade de 4 feuilles**

Renouée scabre  
Persicaire pâle  
Renouée persicaire  
Saponaire des vaches\*  
Amarante à racine rouge  
Sagesse-des-chirurgiens  
Bardanette épineuse  
Bourse-à-pasteur  
Kochia à balais\*\*  
Soude roulante\*\*  
Matricaire inodore\*\*\*  
Tournesol spontané  
Colza spontané (y compris  
canola)  
Silène noctiflore  
Lampourde glouteron  
Abutilon\*\*\*\*  
Neslie paniculée  
Morelle d'Amérique

#### **Du stade de plantules jusqu'au stade de 6 feuilles**

Morelle à trois fleurs

#### **Du stade de plantules jusqu'au stade de 8 feuilles**

Renouée liseron  
Sarrasin de Tartarie  
Sarrasin commun  
Tabouret des champs  
Moutarde sauvage  
Vélar fausse-giroflée  
Chénopode blanc  
Petite herbe à poux  
Séneçon vulgaire

#### **Vivaces: Répression des parties aériennes**

Chardon des champs  
Laiteron des champs

*\*Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles, il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

*\*\*Traiter avant que les plants aient 5 cm de haut.*

*\*\*\*Annuelles printanières seulement.*

*\*\*\*\*Traiter avant que les plants aient 8 cm de haut.*

**Note:** Lorsqu'une pluie tombe dans l'heure qui suit la pulvérisation, l'efficacité peut être réduite.

**GRAMINÉES DÉJÀ ÉTABLIES**  
(non contre-ensemencées de légumineuses)

**BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE**  
**UTILISÉ SEUL**

**CULTURE:** Fléole des prés établie produite **pour la semence.**

**VOLUME DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans 150 litres d'eau à l'hectare.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Appliquer avant la montaison lors de l'année de production de semence. Faire seulement un traitement par saison de croissance.

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Tel qu'énuméré pour le BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable utilisé seul dans les semis de graminées.

**Note:** Lorsqu'une pluie tombe dans l'heure qui suit la pulvérisation, l'efficacité peut être réduite.

**GRAMINÉES DÉJÀ ÉTABLIES**  
(non contre-ensemencées de légumineuses)

**BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE**  
**UTILISÉ SEUL**

**CULTURE:** Fléole des prés établie produite **pour le foin.**

**VOLUME DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans 150 litres d'eau à l'hectare.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Appliquer au stade 3 à 6 feuilles de la fléole des prés. Appliquer en postlevée par voie terrestre. Effectuer un seul traitement par année. Respecter un intervalle avant récolte de 30 jours.

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Tel qu'énuméré pour le BUCTRIL M Herbicide Sélectif Émulsifiable utilisé seul dans les semis de graminées.

**Note:** Lorsqu'une pluie tombe dans l'heure qui suit la pulvérisation, l'efficacité peut être réduite.

# SEIGLE CÉRÉALIER VIVACE

(non contre-ensemencé de légumineuses)

## BUCTRIL M HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE UTILISÉ SEUL

**AVIS À L'UTILISATEUR:** LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ CI-DESSOUS: LE MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites ci-dessous, a été établi par des personnes autres que Bayer CropScience et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou à la tolérance des cultures (phytotoxicité du produit) lorsque ce produit est employé sur la culture mentionnée ci-dessous. Par conséquent, l'utilisateur accepte toute les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures et il accepte de dégager Bayer CropScience de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité et(ou) à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

**CULTURE:** Seigle céréalien vivace (non contre-ensemencé de légumineuses):

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Seigle céréalien vivace établi: Le seigle céréalien vivace peut être traité entre le stade de 2 feuilles et le début du stade de la feuille étandard. L'année de l'établissement: Le seigle céréalien vivace peut être traité entre le stade de 2 - 4 feuilles à l'automne ou au début de la croissance jusqu'au début du stade de la feuille étandard au printemps.

Effectuer un seul traitement par année. Respecter un intervalle avant récolte de 30 jours.

**VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION:** Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

**DOSE D'APPLICATION:** 1 L/ha.

### MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:

#### Du stade de plantules jusqu'au stade de 4 feuilles

Renouée scabre  
Persicaire pâle  
Renouée persicaire  
Saponaire des vaches\*  
Amarante à racine rouge  
Sagesse-des-chirurgiens  
Bardanette épineuse  
Bourse-à-pasteur  
Kochia à balais\*\*  
Soude roulante\*\*  
Matricaire inodore\*\*\*  
Tournesol spontané  
Colza spontané (y compris canola)

#### Du stade de plantules jusqu'au stade de 6 feuilles

Morelle à trois fleurs

#### Du stade de plantules jusqu'au stade de 8 feuilles

Renouée liseron  
Sarrasin de Tartarie  
Sarrasin commun  
Tabouret des champs  
Moutarde sauvage  
Vélar fausse-giroflée  
Chénopode blanc  
Petite herbe à poux  
Séneçon vulgaire



Silène noctiflore  
Lampourde glouteron  
Abutilon\*\*\*\*  
Neslie paniculée  
Morelle d'Amérique

**Vivaces: Répression  
des parties aériennes**  
Chardon des champs  
Laiteron des champs

*\*Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles, il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

*\*\*Traiter avant que les plants aient 5 cm de hauteur.*

*\*\*\*Annuelles printanières seulement.*

*\*\*\*\*Traiter avant que les plants aient 8 cm de hauteur.*

**Note:** Lorsqu'une pluie tombe dans l'heure qui suit la pulvérisation, l'efficacité peut être réduite.